



DELIBERATION n° 2026-06-CS-08

Désignation des représentants du Pays à la Fédération
Nationale des SCoT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 29 juin 2026

Date de la convocation : 9 juin 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 29 juin 2026 à 18h30, salle des fêtes - Commune de Saint Astier, sous la Présidence de Yannick ROLLAND, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AUTHIER Thierry-Michel	13	DORET Catherine	25	LESPINASSE Annie
2	AZEVEDO-SOUSA Dorothee	14	DURANT Serge	26	MARTY Alain
3	BATAILLER Régis	15	DURU Nicolas	27	MISCHIERI Pascal
4	BECKER Stéphane	16	FOUCHIER Nils	28	NINEY Sylvie
5	BOUTON Sylvie	17	GAMBRO Jacques	29	OLLIVIER Alain
6	BRETEL Alexandre	18	GUIGNÉ Fabrice	30	PAUTARD Anthony
7	CABIROL Brigitte	19	JALARIN Joël	31	PERLUMIERE Philippe
8	CELERIER Frédéric	20	KERGOAT Marie-Claude	32	POUJOL Julien
9	CHANTEGREIL Florian	21	LABORIE Grégory	33	ROLLAND Yannick
10	DELEPLANQUE Bernard	22	LACOMBE Alain	34	VEYSSIERE Marie-Rose
11	DENIS Claude	23	LECONTE Dominique	35	VILLENEUVE Agnès
12	DETRIEUX Patrick	24	LEGAY Emmanuel		

51 Membres en exercices

35 Membres présents

16 Membres absents

Objet : Désignation des représentants du Pays à la Fédération Nationale des SCoT

AR Prefecture

024-200060697-20260629-2026_06_CS_08-DE
Reçu le 03/07/2026

Le Syndicat Mixte est adhérent de la Fédération Nationale des SCoT, dont l'action est structurée autour des trois axes suivants :

- Un lieu d'échanges et de formation pour les établissements publics membres,
- Un représentant du « monde des SCoT » après des instances de l'État et des divers partenaires de l'aménagement du territoire,
- Et un lieu de réflexion et de prospective.

L'adhésion à la Fédération permet notamment :

- D'accéder au centre de ressources : base de données et de documentation mise à disposition des SCoT (classier référentiel SCoT, annuaire des SCoT, ...),
- D'accéder au Réseau des SCoT : réseau de partage et d'échanges national et régional structuré autour des référents territoriaux qui organisent localement des réunions d'échanges et de formation,
- Une présence sur le terrain : la Fédération se déplace afin d'aider et de conseiller les établissements publics porteurs de SCoT qui la sollicitent,
- L'expertise juridique : apporte une expertise juridique à tous les adhérents,
- D'accéder à des journées de formation gratuites : organisées par la Fédération en partenariat avec le CNFPT,
- Les Rencontres nationales des SCoT : accès aux pré-rencontres organisées la veille des Rencontres, moments techniques à l'attention des adhérents.
- La « veille » parlementaire : porte la voix des SCoT auprès de l'Etat et assure aux adhérents une veille parlementaire et un décryptage des nouvelles positions.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- De désigner le Président pour représenter le Syndicat Mixte, à l'Assemblée générale de la Fédération des SCoT.
- De désigner le Vice-Président Alain OLLIVIER en charge de l'aménagement du territoire en qualité de suppléant, pour représenter le Syndicat Mixte, à l'Assemblée générale de la Fédération des SCoT.
- De désigner Morgane AUTHIER, la Directrice comme technicienne pour représenter le Syndicat Mixte à la conférence technique de la Fédération des SCoT.

Voix pour : 35

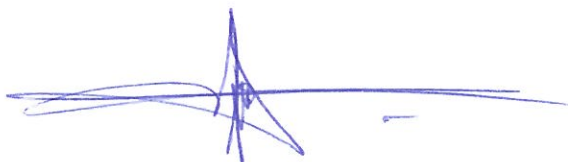
Voix contre : 0

Abstention : 0

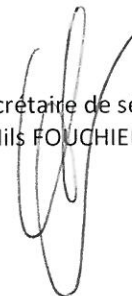
Fait à Périgueux, le 2 juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Yannick ROLLAND



Le Secrétaire de séance
Nils FOUCHIER



AR Prefecture

024-200060697-20260629-2026_06_CS_08-DE
Reçu le 03/07/2026